

**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 31 mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 3B**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013**

---

Chère consœur,

Tel que convenu lors de la séance de travail du 12 mars 2019 dans le cadre du dossier mentionné en objet, Énergir dépose une version révisée de la pièce Gaz Métro-7, Document 11 ainsi que ses annexes.

Lors de cette séance de travail, Énergir s'était par ailleurs engagée auprès du personnel technique de la Régie à vérifier s'il était possible, dans le cadre des demandes d'autorisation pour les projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$, de répartir les frais généraux capitalisés entre les différentes catégories d'investissements. Énergir tient à préciser que la réponse à cet engagement a été intégrée dans la révision de la pièce Gaz Métro-7, Document 11, à la section 2.5 de l'annexe 1 portant sur les frais généraux corporatifs.

Énergir dépose également une copie de sa présentation du 12 mars 2019 (Gaz Métro-7, Document 13), laquelle a cependant été ajustée afin de tenir compte des éléments soulevés lors de la séance de travail.

Enfin, Énergir dépose une liste révisée des pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*, pour :

Philip Thibodeau

PT/mb

p. j.